



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **25**
 Nombre de votants : **33**
 Date de convocation : **23/03/2017**

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 30 MARS, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.Rémy ATTARD, 1^{er} Vice-Président.

OBJET : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2016
– BUDGET ANNEXE ZAE POUGERAULT TROUILLAS

Étaient présents :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) – MAURAN (Montauriol) - PUIG (Sainte Colombe) - NOURY (St Jean Lasseille) – MASO (Terrats) – GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, BOURRAT, RAYNAL, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) - ATTARD, COUSSOLLE (Trouillas) – PERALBA, FLACHAIRE (Villemolaque).

Procurations :

H. LLOBET (Brouilla) à P. TAURINYA
 M. PIMENTEL (Fourques) à J.L. PUJOL
 P.BELLEGARDE (Passa) à P.MAURAN
 J.C. BERNADAC (Thuir) à J.M. LAVAIL
 D.RUIZ (Thuir) à R.LEMORT
 L. FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
 P.MAURY (Thuir) à T.VOISIN
 J.ALBERT (Trouillas) à R.ATTARD

Absent :

A. DOUTRES (Caixas)
 C. VILA (Oms)
 N.MON (Thuir)
 R.PEREZ (Thuir)

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

M.OLIVE René, Président est absent au moment du vote.

Monsieur Jean CHEREZ est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil a été adopté à l'unanimité sans observation.

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 30 Mars 2017 à 17h30

Nombre de membres en exercice : 38
 Nombre de membres présents : 25
 Nombre de suffrages exprimés : 23
 Pour : 3 Contre : 0
 Date de convocation : 23/03/2019

Accusé de réception - Ministère de l'Énergie		Résultat Opérationnel	Total	Résultat	Restes à
06-2466904-149-20170330-2617672016	Le Conseil de Libération des réseaux après 149-20170330-2617672016				

Réception par le préfet : 24/04/2017

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Représentations de l'exercice	8 784,83	160 078,03	643 895,04	-	643 895,04	160 078,03
TOTAL	8 784,83	160 078,03	643 895,04	-	643 895,04	160 078,03
Restes à réaliser		151 293,20	643 895,04	-	-	492 601,84
TOTAL CUMULES	8 784,83	160 078,03	643 895,04	-	652 679,87	160 078,03
RESULTATS DEFINITIFS		151 293,20	643 895,04		492 601,84	

(**) les dépenses et les recettes doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser". Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus:

Ont signé au registre des délibérations:

Cachet:

Commune des Aspres
B.P. 11
THUIR
63010

Pour expédition conforme,
P/le Président, 1

Rémy ATTARD